

Il ne vous reste que quelques jours pour déclarer votre éventuelle éligibilité au(x) dispositif(s) Bouclier Electricité et/ou Amortisseur Electricité

FLX08000259602420-07TPE01

LE CARIBOU
38 PLACE THIARS
13001 MARSEILLE

NANTES, le 21/03/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

Dans ce cadre, nous vous invitons à vérifier au plus vite votre éventuelle éligibilité aux dispositifs du bouclier électricité et de l'amortisseur électricité.

Dans le cas où vous n'y seriez pas éligible, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.

Si vous êtes au contraire éligible aux dispositifs du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité, vous devez nous transmettre une attestation sur l'honneur afin de permettre l'intégration des effets de ces dispositifs directement sur vos factures.

Nous vous précisons que les pouvoirs publics ont fixé une date limite pour que l'attestation sur l'honneur relative à ces deux dispositifs soit communiquée à votre fournisseur d'électricité. Celle-ci a été fixée au 31 mars 2023.

A notre connaissance, à la date du présent courrier, vous ne nous avez pas adressé l'attestation sur l'honneur conforme vous permettant de bénéficier du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité. Nous attirons votre attention sur le fait que les attestations d'éligibilité reçues après le **31 mars 2023** ne pourront plus être prises en compte et qu'il ne vous sera alors plus possible de bénéficier du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité.

Pour nous transmettre cette attestation sur l'honneur, il vous suffit d'aller consulter notre site www.edf.fr et de remplir le formulaire en ligne associé.

Quels sont les dispositifs prévus pour les sites en offre de marché ?

En fonction de la nature de votre entité (TPE, PME, collectivité, etc.) et sous réserve de certains critères, vous êtes susceptible d'être éligible à l'**amortisseur électricité** et/ou au **bouclier électricité**. Ces dispositifs seront appliqués respectivement aux sites rattachés au SIREN indiqué dans l'attestation sur l'honneur mentionnée ci-avant, sous réserve que cette dernière nous soit transmise avant le 31 mars 2023.



Ces deux dispositifs prennent la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kilowattheure (kWh)**. Ces diminutions de prix s'appliqueront sur chacune de vos factures pour vos consommations allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, avec effet rétroactif.

Les diminutions de prix associées à l'amortisseur et au bouclier électricité dépendent du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à l'un ou l'autre de ces dispositifs. Lors de la première facturation intégrant les diminutions de prix associées à l'un et/ou l'autre de ces dispositifs, une présentation plus détaillée vous sera fournie en accompagnement de votre facture.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet

(<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 83 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation
par site

FLX08000259602420-07TPE01

LE CARIBOU
38 PLACE THIARS
13001 MARSEILLE

Facture du 21/03/2023

n° 10169181730



Electricité

Montant Hors TVA	3 115,54 €
Montant TVA (payée sur les débits)	610,56 €

Facture TTC

3 726,10 €

Montant total à payer (TTC)

3 726,10 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 21/05/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 2608573279
Compte commercial : 2020002918633

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

3 726,10 €

à partir du :

05/04/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 0000842783L XX

Facture du 21/03/2023 n° 10169181730

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)		3 032,26 €
Fourniture		3 032,26 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		83,28 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		6,92 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)		47,15 €
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)		29,21 €
Services (HT)		0,00 €
Services		0,00 €
Total Hors TVA		3 115,54 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		
	Assiette	610,56 €
TVA à 5,50%	86,56	4,76 €
TVA à 20,00%	3 028,98	605,80 €
Total TTC facturés sur la période		3 726,10 €

Nombre de Points de Livraison facturés

1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les prix de votre Contrat d'électricité évoluent à compter du 01/08/2022, suite à l'évolution des Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) par décision des Pouvoirs Publics.

Afin de tenir compte de l'évolution récente des prix de marché de l'électricité, conformément aux termes de votre (vos) contrat(s), les prix applicables à votre consommation d'électricité évoluent à compter du 1er janvier 2023.

Taxes Électricité : conformément à la réglementation, le tarif de la CSPE évolue en date du 1er janvier 2023. La CSPE intègre désormais l'ancienne part communale de la TCFE.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),
2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

Bilan annuel de vos consommations facturées en 2022

Montant total facturé : 8909,80 € TTC, dont montant abonnement Electricité : 324,18 € HT, dont montant consommation Electricité : 6480,61 € HT



LE CARIBOU

Détail de votre facturation par site du 21/03/2023 n° 10169181730

Données contrat

Contrat Sortie de Tarif
Réf. de votre contrat 2010003099724
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 14/01/2021
Groupe de sites : LOT - 001

Données Point de Livraison

38 PLACE THIARS 13001 MARSEILLE
Réf Acheminement Electricité : 25166280633038

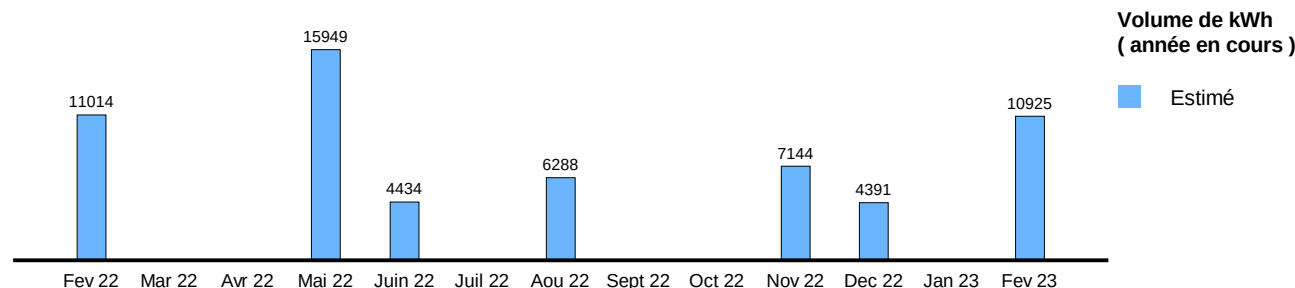
Document à conserver 10 ans

Urgence

Dépannage Electricité Enedis

09 726 750 13 (service gratuit + prix d'appel)

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *			3 032,26 € HT			
Abonnement électricité (HT)		Période	Prix unitaire HT	79,64 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/12/2022 au 31/12/2022		27,68 €/mois	27,68 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/01/2023 au 30/04/2023		26,83 €/mois	107,32 €	5,50 %	
Annulation de l'abonnement	du 01/12/2022 au 31/01/2023			-55,36 €	5,50 %	
Consommation (HT)		Période	Conso 10 925 kWh	Prix unitaire HT	2 952,62 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 07/12/2022 au 31/12/2022	3 274 kWh	14,327 c€/kWh	469,07 €	20,00 %	
Electricité Heures pleines	du 01/01/2023 au 06/02/2023	4 845 kWh	40,042 c€/kWh	1 940,03 €	20,00 %	
Electricité Heures creuses	du 07/12/2022 au 31/12/2022	1 131 kWh	10,093 c€/kWh	114,15 €	20,00 %	
Electricité Heures creuses	du 01/01/2023 au 06/02/2023	1 675 kWh	25,634 c€/kWh	429,37 €	20,00 %	

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 31,57 €, et la part variable est de 430,45 €

Services			0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel, Auto-relevé)			Assiette	Taux de TVA
			INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					83,28 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA	
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 07/12/2022 au 06/02/2023	5 462 kWh	0,10000 c€/kWh	5,47 €	20,00 %	
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/01/2023 au 31/01/2023	5 463 kWh	0,76300 c€/kWh	41,68 €	20,00 %	
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 07/12/2022 au 31/12/2022	4 405 kWh	0,66300 c€/kWh	29,21 €	20,00 %	
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 07/12/2022 au 07/02/2023	31.57	21.93 %	6.92 €	5.50 %	

Total Hors TVA pour ce site		3 115,54 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	610,55 €
TVA à 5,50%		86,56 €	4,76 €
TVA à 20,00%		3 028,98 €	605,79 €
Total TTC pour ce site		3 726,09 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 831 Type de compteur : Compteur Electro-Mécanique
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 22H30-6H30
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation sans différenciation temporelle
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18.0

Index Fourniture (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	71886 le 07/12/2022	80005 le 07/02/2023
Heures creuses	32939 le 07/12/2022	35745 le 07/02/2023

Les prochaines étapes • Prochain relevé vers le 07/04/2023 • Pour une facture au plus juste, communiquez vos index en contactant votre conseiller

